



**ARRÊTÉ FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR
ET DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR SOUS RÉSERVE
AU CONCOURS DE CONSEILLER TERRITORIAL
DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES (CATÉGORIE A)
SESSION 2026**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados ;

Vu le Code Général de la Fonction publique ;

Vu le Code du Sport, Titre II, Chapitre I, disposant en son article L221-3 que les sportifs de haut niveau peuvent faire acte de candidature aux concours publics, sans remplir les conditions de diplôme ;

Vu la loi 2016-86 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et aux obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n°81-317 du 7 avril 1981 modifié fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours ;

Vu le décret N°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n°2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emploi ou un emploi de la Fonction Publique Française. ;

Vu le décret 92-364 du 1er avril 1992, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des CONSEILLERS TERRITORIAUX DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES ;

Vu le décret 2011-938 du 1er août 2011 modifiant le décret 93-555 du 26 mars 1993 relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours pour le recrutement des CONSEILLERS TERRITORIAUX DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES ;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant des dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres jurys

Vu le décret 2016-1400 du 18 octobre 2016 modifiant le décret 2013-593 du 5 juillet 2013, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°2018-114 du 16 février 2018, modifié, relatif à la collecte de données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et créant la « Base concours » ;

Vu le décret 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion ;

Document édité par le Centre de Gestion du Calvados
014-281400028-20251216-2025-272-AU
Date de télétransmission : 16/12/2025
Date de réception préfecture : 16/12/2025

Vu l'arrêté N°2025/125 en date du 3 septembre 2025 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Calvados fixant la liste des membres susceptibles de siéger dans les jurys des concours et examens professionnels organisés pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégories A, B, C de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté N°2025/181 avec AR en date du 23 juillet 2025 portant ouverture du concours de conseiller territorial des activités sportives et sportives – Catégorie A – Session 2026 ;

Vu l'arrêté N°2025/273 en date du 17 décembre 2025, désignant le jury du concours pour l'accès au grade de conseiller territorial des activités sportives et sportives – Catégorie A – Session 2026 ;

Considérant la convention générale entre les Centres de Gestion relative à la mutualisation des coûts des concours et des examens professionnels transférés du CNFPT vers les Centres de Gestion ;

Considérant le règlement général des concours et examens professionnels organisés par les Centres de Gestion de Normandie.

Considérant la convention cadre pluriannuelle entre les Centre de Gestion du Grand Ouest relative au fonctionnement de la coopération de fonctionnement Grand Ouest ;

Considérant le recensement des postes vacants et au regard de l'article L325-29 du code général de la Fonction Publique qui prévoit que le nombre de postes ouverts à un concours tient compte de nominations de candidats inscrits sur la liste d'aptitude établie à l'issue du concours précédent et des besoins prévisionnels recensés par les collectivités territoriales et établissements publics ;

ARRÊTE

La liste des candidats admis à concourir à l'épreuve écrite Du concours de conseiller territorial des activités physiques et sportives – Catégorie A – Session 2026 qui se déroulera au Centre de Congrès de CAEN, le **20 janvier 2026** est arrêtée comme suit :

NOM	PRENOM
ABOKI	Nanye
ADAM	Victor
ADROIT	Sebastien
ANIS	Michael
ARGOUALCH	Killian
ARON	Nicolas
AUBRÉE	Thomas
BAHUAUD	Florian
BALIGAND	Régis
BARRIAT	Jerome
BAUDRY	Nicolas
BAYER	Héloïse
BEKAERT	Benoit
BELAHMADI	Samir
BERGE	Pierre
BERTHAUD	Michael
BERTONCINI	Clément
BERTRAND	Cédric
BIGNON	Willy
BLAIZEL	Rémy

Accusé de réception en préfecture
014-281400028-20251216-2025-272-AU
Date de télétransmission : 16/12/2025
Date de réception préfecture : 16/12/2025

NOM	PRENOM
BLANCHARD	Dianna
BLILI	Bilel
BLIN	Sophie
BOCHET	Pierre Yves
BODET	Yann
BOSC	Etienne
BOUDRIBLA	Kadda
BOUILLANT	Jean-Baptiste
BOUILLOU	Benjamin
BOURGUET-MAURICE	Maxime
BOURIGAULT	Jerome
BOUVET	Mehdi
BOUVIER	Alexandre
BRIANCEAU	Flavien
BRIAND	Nicolas
BRODET	Loïc
BROUSSIER	Maud
BUDA	David
BURGAUD	Maxime
BUTEZ	Geoffrey
CADIR LARCHER	Özkan
CALLENAERE	Louane
CAMPOS	Sébastien
CARL	Matis
CARNEY	Maxime
CARON	Olivier
CAUVIN	Virginie
CAUVIN	Virginie
CERISIER	Erwan
CHABERT	Nicolas
CHAPPELIN	Vincent
CHAPRON	David
CHAPUIS	Annick
CHARLETTINE	Mickaël
CHARTIER	Johan
CHERRIER	Aurélien
CHEUVA	Alanis
CHUPIN	Robin
CHUQUET	Johana
CIGARROA	Stéphanie
CLAUDON	Aurore
COEUGNIET	Sophie
COGNAT	Kevin
COLAS	Damien
COLIN	Clément
COLINET	Cécile
COLOM	Léa
COUPEZ	Anne
DA COSTA	Nelson
DANIEL	Oscar
DARDON	Guillaume
DAVOINE	Franck

Accusé de réception en préfecture
014-281400028-20251216-2025-272-AU
Date de télétransmission : 16/12/2025
Date de réception préfecture : 16/12/2025

NOM	PRENOM
DE GIRARD	Léa
DE LA LANDE DE CALAN	Pierre-Geoffroy
DELUC	Fabien
DEMOSTHENIS	Audrey
DENNEULIN	Karine
DERNIS	Vincent
DEROBERT	Damien
DOUTRELUIGNE	Olivier
DOYARD	Denis
DRAGYN	Yanis
DUFOUR	Gauthier
DUPHIL	Cameron
ECOBICHON	Joséphine
EL GUERFI	Ramzi
ESTELLET	Ludovic
EUDE	Sylvain
EVEN	Justine
EXILIE	Stéphanie
FABRE	Yohan
FAUTRAT	Anthony
FERRAND	Jean-Pascal
FIASCHI	Jérôme
FICHAUX	Nathalie
FICHEL	Damien
FONTAINE	Alain
FONTENEAU	Adeline
FRAISSINET	Frédérique
FRAVALO	Stéphane
FRISON	Sébastien
GANGATE	Djamil
GARCIA	Mathieu
GARDENAT	Matthieu
GARENTON	Mikael
GARNIER	Agathe
GAULT	Baptiste
GAUTIER--LOUISFERT	Gabin
GAUX	Isabelle
GEORGES	Louis
GERARDIN	Gaëtan
GIBERT	Simon
GILBERT	Cyrille
GILLET	Gabriel
GILLOT-DEVILLERS	Baptiste
GITTA	Mathieu
GONÇALVES	Flavie
GONET	Ludivine
GOSSARD	Thierry
GOUHIER	Fabian
GOULAY	Ivonig
GOULFIER	Quentin
GRAVELLE	Frédéric
GUERIF	Mathieu

NOM	PRENOM
GUEROULT	Gérald
GUICHARD	Wilfried
GUILLEM	Yohan
GUILLOUET	Vincent
GUINAND	Franck
GUINARD	Benoit
GUITEL	Clothilde
GUMBS	Wendy
HALLYNCK	Sylvie
HAREL	Bastien
HAREL	Dylan
HAVARD	Clément
HAZO	Raphael
HERANVAL	Armelle
HEURLIER	Emilienne
HOUSSIN	Eric
HUBERT	Didier
HUET	Marc
HYPOLITE	Lauric
JARRY	Servane
JONNART-BAUR	Matthieu
JOSSET	Arnaud
JOUANNIGOT	Lionel
JOUENNE	Allan
JOUVENCE	Nathalie
JUDEK	Philippe
JULIEN	David
JULLIEN	Evan
KERARON	Aurélien
LAFOURCADE-BARTHE	Vincent
LAGACHE	Magali
LAGORIO	Morgan
LAIR	Adrien
LALLIOT	Matthieu
LANGLOIS	Maxime
LE BOULC'H	Martin
LE RAY	Luc
LEBON	Magali
LECLUSE	Elise
LECOCQ	Aurélien
LECOUFLE	Séverine
LEFEUVRE	Yann
LEFEVRE	Joan Benoît
LEGUE	Guillaume
LEMIERE	Aurore
LEMOINE	Stéphanie
LENFANT	Jean-Baptiste
LEROUX	Adrien
LEROY	Benjamin
LEROY	Olivier
LESAGE	Hervé
LIMOUSIN	Frédéric

Accusé de réception en préfecture
014-281400028-20251216-2025-272-AU
Date de télétransmission : 16/12/2025
Date de réception préfecture : 16/12/2025

NOM	PRENOM
LINORD	Samuel
LOEUILLET	Thomas
LOPPION	Caroline
LOUCHARD	Mickael
LOUIS	Isabelle
LOUIS	Maxime
LUTRINGER	Nicolas
MADRIGNAC	Yannick
MALLET	Oscar
MARCHAND	Eric
MARIE	Jérôme
MARIE	Victor
MAROSELLI	Pierre
MARSON	Antoine Alexis
MATHIEU	Mickael
MESNARD	Emmanuel
MICHEL	Léa
MIQUEL	Adrien
MIRA	Mehdi
MISSIOS	Alexandre
MOINEUSE	Maxime
MOMOT	Clotilde
MOREL	Erwan
MORLOT	Kevin
MOULIN	Chloé
MOULLEC	Kévin
MULON	Jérôme
MUSSET	Stephane
NERIN	Raphaël
NICOL	Vincent
NICON	Gael
NOLEO	Michaël
OLIVIER	Marina
PAIXAO	Thomas
PARTHONNAUD	Stéphanie
PASQUET	Yann
PAULUS	Cedric
PELE	Louka
PELOUIN	Yoann
PENAUD	Martin
PERSIL	Edin
PHAM VAN HOA	Kévin
PILARD	Virginie
PLANQUE	Florent
POIGNANT	Jérôme
POISSON	Johan
POL	Emmanuel
PORRET - MOULIN	Marie
PORTENEUVE	Tom
POTIER	Benjamin
PREVOTS	Romain
PRIOU	Aymeric

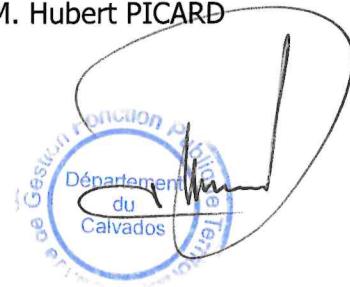
NOM	PRENOM
RAMOTHE	Thomas
REBELLO	Damien
ROBERT	Amandine
ROBINET	Jean-Michel
ROCQUEPLAN	Cyril
RONDIN	Joachim
RONEY	Alexandre
ROSENOW	Hanne
ROUTIER	Sébastien
ROUXEL	Erwan
ROUXEL	Julien
ROY	Fabrice
SAUTHIER	Jarod
SECHEPEE	Edwin
SEGUIN	Sally
SEILLE	Aurélie
SIMON	Alexis
SIMONKLEIN	Jean-Sébastien
SINGIER	Cyrille
SKOPINSKI	Florent
SMOLARZ	Pierre
STIEVENARD	Xavier
STOJISAVLJEVIC	Aurore
TABOURIER	Jean
TACLET	Hugo
TANCHYK	Daniel
THALLINGER	Nicolas
THOMAS	Yann
TISON	Lucile
TONTON	Jim
TRICAUD	Pierre-Marie
URBANI	Sébastien
VALETTE	Mélissa
VALIN	Arnaud
VANNIER	Léo
VAUVERT	Alice
VERGÈS	Léa
VERHILLE	Baptiste
VERMERSCH	Francis
VERNEUIL	Ludovic
VERRIELE	Claire
VIAUD	Céline
VILLAIN	Grégoire
VILLETTÉ	Barbara
VOYER	Gary
ZUIANI	Loris

ARTICLE 2 : Les candidats qui apparaissent en gras sont admis à concourir sous réserve de présenter la ou les pièces manquantes à leur dossier d'inscription au plus tard le jour de l'épreuve écrite, soit le **20 janvier 2026**.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché sur le site du Centre de Gestion du Calvados et ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du Calvados.

Fait à Hérouville St Clair, le 17 décembre 2025,

Le Président
M. Hubert PICARD



Le Président :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat.
Informé que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Caen, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le tribunal administratif de Caen peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.